

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit août à 20 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Saint-Hippolyte, salle du conseil, sous la présidence de Mr Boris LOICHOT, Maire.

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le 24 août 2026.

Nombre de membres en exercice : 15

Le quorum est atteint.

Membres présents : Boris LOICHOT, Frédérique LEFRANCQ, Noël SAUNIER, Chantal FESSELET, Jérôme PANIER, Françoise SOCIE, Cédric ALBERT, Sandrine PALAMOUR, Julien MOUGIN, Giovanni VOGT, Carine GIRARDET, Jules-Maël BRISEBARD, Michèle QUARTENOU.

Membres absents :

Maud FAVELIER (excusée)

Célestin LOICHOT.

### **ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal N°07 du 31 juillet 2026
- Caf : Demande de subvention achat de matériel (climatiseur-ventilateur)
- Servitude Enedis (parcelle AB N°133) régularisation par acte notarié
- Questions diverses :
  - Voirie et stationnement
  - Journée du patrimoine
  - Accueil de nouveaux résidents
  - Bilan de l'affouage.

#### **1-Secrétaire de séance :**

Carine GIRARDET a été nommée secrétaire de séance.

#### **2-Approbation du procès-verbal N°07 de la séance du 31 juillet 2026.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal N°07 de la séance du 31 juillet 2026.  
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

#### **3-Délibération N°01/2026 CAF Demande de subvention achat de matériel (climatiseur-ventilateur).**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la multiplication des épisodes de forte chaleur impacte le confort thermique des enfants accueillis dans les structures communales (écoles, crèches, accueils de loisirs). Afin d'améliorer rapidement les conditions d'accueil, il est proposé d'acquérir des équipements légers de rafraîchissement, à savoir des ventilateurs et climatiseurs mobiles.

Le groupe EDF a mis en place un fonds d'urgence national permettant le remboursement intégral ou partiel de ces matériels à hauteur de 400 € maximum par appareil, dans la limite de 10 appareils par établissement scolaire ou d'accueil.

Le projet consiste à équiper :

- L'école maternelle de 4 climatiseurs et de 4 ventilateurs.
- L'école élémentaire de 2 climatiseurs et de 8 ventilateurs.
- L'accueil Petite Enfance de 4 climatiseurs et de 5 ventilateurs.
- L'accueil Périscolaire de 3 climatiseurs et de 7 ventilateurs

#### **Plan de financement prévisionnel :**

##### **Ecole maternelle Ecole élémentaire Petite enfance Périscolaire**

- Dépense totale estimée Montant global 7 872.25 € H.T soit 9 446.70 € T.T.C
- Financement sollicité (Prime d'urgence EDF - 400 € max / appareil) :
- Reste à charge prévisionnel pour la commune : 0.00 €

Sous réserve d'un reste à charge imprévu :

#### **Plan de financement prévisionnel :**

##### **Petite enfance et Périscolaire**

- Dépense totale estimée Montant global 4 582.71 € H.T
- Financement sollicité auprès de la CAF 50% : 2 291.35 €
- Reste à charge prévisionnel pour la commune : 2 291.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'acquisition de 13 climatiseurs mobiles et de 24 ventilateurs destiné aux établissements accueillant du public scolaire et de la petite enfance/périscolaire de la commune de Saint-Hippolyte.
- Adopte le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Maire à engager les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice 2026.
- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière maximale auprès d'EDF au titre du « Dispositif Été 2026 », ainsi que toute autre subvention publique complémentaire (aide de la CAF pour la Petite enfance et le Périscolaire).
- Autorise le Maire à signer tout document, contrat, devis, facture ou convention nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

#### **4-Délibération N°02/2026 Servitude ENEDIS (parcelle AB N°133) régularisation par acte notarié.**

Le Maire rappelle les faits :

Le 23 mai 2025 la commune a concédé une servitude pour le raccordement électrique d'un producteur Rue du Moulin Neuf à Saint-Hippolyte.

Parcelle concernée : section AB N°133

La convention doit être régularisée par acte notarié.

Conformément à la convention sous seing privé, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

## **5-Questions diverses.**

**MSP :** le Maire informe le conseil municipal des démarches en cours.

-Rendez-vous à la Sous-Préfecture avec l'agence régionale de santé pour discuter du projet et des possibilités de financement.

-Présentation à l'ensemble des communes du projet.

### **Voirie et stationnement :**

Jérôme Panier présente au conseil municipal le projet d'optimisation du stationnement des véhicules rue des Sources et rue des Granges. Il invoque la possibilité de créer des écluses en limitant la vitesse dans la rue du Dessoubre.

La commission se réunira prochainement pour travailler sur ce projet.

Problème des poubelles : les problèmes rencontrés seront présentés à la CCPM qui a la compétence ordures ménagères. La commune devra lister les propriétaires des poubelles, les prévenir par courrier, sans résultat de leur part, ces derniers seront verbalisés.

### **Journée du patrimoine :**

Elle aura lieu le samedi 19 septembre 2026 (10h00-12h00 / 14h00-18h00)

Le Maire présente au conseil municipal l'application internet relatif au circuit du patrimoine.

### **Accueil de nouveaux résidents :**

Un pot d'accueil aura lieu le 03 octobre 2026 à 09h30 à la Médiathèque.

Les associations seront invitées à présenter leurs activités.

### **Bilan de l'affouage :**

-réception des lots d'affouage 2025-2026 : 267 stères pour un montant de 1602 €.

-vente de bois feuillus en bloc et sur pied le 1<sup>er</sup> septembre 2026 au coût du jour.

-demande de la Société Coforêt pour faire une coupe chez un particulier. Noël SAUNIER se rendra sur le terrain pour définir le lieu de passage sur la commune.

-le 22 juin 2026 : un arbre est tombé sur la voie publique. Un véhicule a été accidenté. Noël SAUNIER se rendra sur place pour localiser l'arbre qui est tombé le long de la RD437 et pour définir le nom du propriétaire de la parcelle.

### **Finances :**

Frédérique Lefrancq présente au conseil municipal les dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement. La situation actuelle est plutôt bonne par rapport aux prévisions.

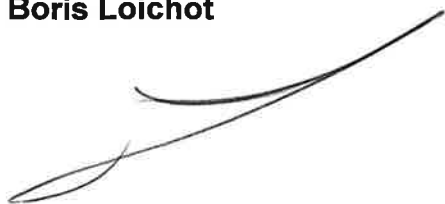
### **Vente de la maison Irène Huguenin :**

La commune a reçu une proposition d'achat, montant net vendeur : 95 000 €.

La séance est levée à 22 h 02.

**Signature du Maire et du Secrétaire de Séance.**

**Boris Loichot**

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end.

**Carine GIRARDET**

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive style with the name 'Carine' and 'Girardet' clearly visible.